

DISPOSITIF DE CESURE A L'INALCO

La césure (Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018) est un droit ouvert aux étudiants de l'Inalco en formation initiale. L'obtention d'une césure est soumise à l'autorisation du chef d'établissement (et par délégation aux commissions pédagogiques des départements), sur examen d'un dossier.

1. Motif de césure

Une césure peut être demandée pour

- Une formation dans un domaine différent de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit
- Une expérience en milieu professionnel
- Un engagement de service civique qui peut prendre la forme d'un volontariat en solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou un service volontaire européen.
- Un projet de création d'activité en qualité d'auto-entrepreneur.

La césure peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

La césure sera portée sur l'annexe descriptive au diplôme, mais ne pourra donner lieu à l'obtention d'ECTS ni à un bilan de compétence établi par l'Institut.

La césure est accordée uniquement pour une durée d'une année universitaire entière. Chaque cycle d'études (licence, master, doctorat) ouvre droit à une seule période de césure. Elle peut débuter dès l'inscription dans un cycle et s'achève au plus tard avant le dernier semestre

2. Conditions

Chaque cycle d'études (licence, master, doctorat) ouvre droit à une seule période de césure. Elle peut débuter dès l'inscription dans un cycle et s'achève au plus tard avant le dernier semestre

3. Reprise du cursus

L'établissement s'engage à réintégrer l'étudiant au sein de la formation dans laquelle il a été admis.

4. Droits d'inscription

Durant la période de césure l'étudiant demeure inscrit dans l'établissement qui lui délivre une carte d'étudiant.

Lorsque le diplôme préparé est un diplôme national (licence, master doctorat) l'étudiant acquitte les droits de scolarité à taux réduits.

5. Constitution du dossier

L'étudiant doit déposer auprès des secrétariats pédagogiques, un dossier comportant

:

- Formulaire de demande de césure dûment rempli
- Copie de la carte d'étudiant en cours
- Lettre de motivation comportant la description du projet de l'étudiant.
- Curriculum Vitae
- Toute pièce permettant de se prononcer sur la pertinence de l'année de césure (par ex. lettre de recommandation)

Les secrétariats pédagogiques transmettent les dossiers complets au : directeur de département ou responsable de la langue. Une commission pédagogique ad hoc se réunit et émet un avis.

Les demandes de césure pour l'année suivante sont à déposer au plus tard le 1er septembre 2025

6. Dispositif d'accompagnement

L'étudiant dont la césure a été acceptée aura plusieurs entretiens avec l'équipe pédagogique afin de préparer sa mission, faire un suivi et établir un bilan.

7. Recours

En cas de refus de la demande, l'étudiant peut déposer un recours auprès du Président de l'Inalco ou une demande de réexamen auprès du secrétariat pédagogique.

Ce recours ou cette demande de réexamen seront examinés par une commission ad hoc composée du responsable de la formation concernée, du Président de la Commission des études, d'un représentant étudiant élu à un Conseil.

DEMANDE D'ANNÉE DE CÉSURE

pour l'année universitaire 20...../20...

INFORMATIONS SUR L'ETUDIANT

Nom de Naissance :

Nom Marital :

Prénom :

N° d'étudiant Inalco : Langue et Niveau :

Adresse :

Code Postal : Ville.....

Téléphone : E-Mail :

Titre(s) présenté(s) :

INFORMATIONS SUR LA CESURE

- Forme de la césure : (cocher la case correspondante)
 - ☐ Formation
 - ☐ Expérience professionnelle
 - ☐ Engagement ou volontariat
 - ☐ Création d'activité autoentrepreneur
- Au titre du cursus de : (cocher la case correspondante)
 - ☐ Licence 1
 - ☐ Licence 2
 - ☐ Licence 3
 - ☐ Master 1
 - ☐ Master 2
- Résumé du projet de l'étudiant justifiant la demande de césure (joindre projet détaillé et lettre de motivation):

.....

.....

.....

.....

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

- Copie de la carte d'étudiant en cours
- Autorisation d'inscription pour l'année suivante
- Lettre de motivation
- Description détaillée du projet de l'étudiant.
- Curriculum Vitae
- Autres (tout document justifiant la pertinence de l'année de césure (par ex. lettre de recommandation)

Avis de la Commission	Avis et signature de l'Administratrice provisoire de l'INALCO
Date	Date